

AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES ETATS DU LIPTAKO-GOURMA  
(ALG)

---

**CONSEIL DES MINISTRES**  
—  
**TREIZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE**

—  
Le 24 mai 2025



**COMMUNIQUE FINAL**

**Mai 2025**

417, Avenue Kwamé N'KRUMAH - 01 BP 619 Ouagadougou 01 - Burkina Faso  
Tél : (226) 25 30 61 48 / 25 30 61 49 - Fax : (226) 25 30 85 88  
Site WEB : [www.liptakogourma.org](http://www.liptakogourma.org)

En prélude à la tenue de la huitième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement de l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG), la treizième Session Extraordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue, le 24 mai 2025 à Bamako sous la présidence de Monsieur **Amadou KEITA**, Ministre des Mines de la République du Mali, Président en exercice du Conseil des Ministres.

Etaient présents :

- **Monsieur Aboubakar NACANABO**, Ministre de l'Economie, des Finances pour le Burkina Faso ;
- **Monsieur Alousséni SANOU**, Ministre de l'Economie et des Finances pour la République du Mali ;
- **Monsieur Ali Mahamane Lamine Zeine**, Premier Ministre, Ministre de l'Économie et des Finances pour la République du Niger.

## **I. Débats en plénière**

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le projet d'ordre du jour proposé.

Les travaux se sont déroulés en séance plénière dans cet ordre.

Après les exposés des conclusions et recommandations de la Réunion préparatoire des experts et les échanges sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, le Conseil des Ministres :

1. **Prend** acte du rapport de la Réunion préparatoire des Experts ;

2. **Prend** acte du rapport sur l'intégration de l'ALG dans l'architecture institutionnelle de la Confédération des Etats du Sahel ;
3. **Décide** après examen du rapport sur l'intégration de l'ALG dans l'architecture institutionnelle de la Confédération des Etats du Sahel, de soumettre un projet d'acte portant transformation de l'ALG en Agence d'exécution de la Confédération des Etats du Sahel, pour adoption par la Conférence des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement ;
4. **Décide** de soumettre le projet d'Acte portant fin de mandat de Monsieur Saidou OUA précédemment Secrétaire Exécutif par intérim de l'ALG, au Président de la Conférence des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement pour signature à titre de régularisation ;
5. **Décide** de proposer à la Conférence des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement :
  - a. La régularisation du mandat de la Secrétaire Exécutive pour le temps qu'elle a exercé en qualité d'intérimaire ;
  - b. La nomination d'un Administrateur provisoire pour un mandat de six mois en vue de gérer les affaires courantes de l'ALG et coordonner les travaux du Comité d'Experts qui sera mis en place.

Le rapport des Experts sur la transformation de l'ALG en Agence d'Exécution devrait être déposé dans un délai n'excédant pas deux mois.

6. **Décide** après examen des projets d'ordre du jour et de programme de travail de la 8<sup>ème</sup> session ordinaire de la

Conférence des Chefs d'Etat et / ou de Gouvernement, de les soumettre aux Chefs d'Etat ;

7. **Décide** de tenir sa 61<sup>ème</sup> Session ordinaire en République du Niger, conformément aux conclusions du communiqué final de la 60<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Ouagadougou ;
8. **Instruit** l'ALG de prendre des dispositions pour la tenue des réunions statutaires et techniques, conformément aux recommandations de la réunion préparatoire des Experts à la 13<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Conseil des Ministres ;

## II. HUIS CLOS

A l'issue du Huit clos, le Conseil des Ministres a demandé :

- au Mali de désigner un Administrateur provisoire ;
- à chaque pays de désigner trois (3) personnes pour composer le Comité d'Experts dans un délai de 15 jours après cette session extraordinaire.

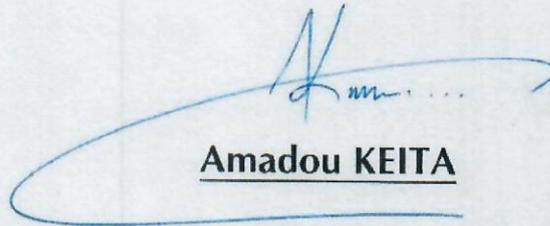
Le Conseil des Ministres félicite la Secrétaire Exécutive et lui adresse ses remerciements pour les performances réalisées par l'ALG sous son mandat.

A la fin de ses travaux, le Conseil des Ministres adresse ses sincères remerciements au Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Général d'Armée Assimi GOÏTA, au Gouvernement et au Peuple du Mali pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé.

Le Conseil félicite le Secrétariat Exécutif de l'ALG et le Comité des Experts pour toutes les dispositions prises pour la tenue de la présente session.

*Fait à Bamako, le 24 mai 2025*

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice**

  
**Amadou KEITA**

